



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Tarifs

Question écrite n° 47091

## Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le fait que l'union collégiale des chirurgiens et spécialistes français a souligné encore récemment que pour des actes identiques la sécurité sociale règle des factures allant du simple au quadruple selon le type d'établissement. Un accouchement coûterait ainsi 7 600 francs à la clinique des Hauts-de-Seine d'Asnières et il coûte 37 000 francs à l'institut mutualiste Montsouris. Il lui demande si ces chiffres sont exacts et si oui, il souhaiterait savoir comment ils sont explicables.

## Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47091

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 janvier 1997, page 85